Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 064-200064160-20260416-2026_A003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Marie Christine MAILLOT.

Nombre de délégués	**22**
En exercice	22
Présents	24
Dont suppléants	6
Dont représentés	0
Votants	**22**
Dont pour	22
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :
Mme BARBÉ Clémence (suppléante sans voix délibérative), M. BERNADET Mickael (suppléant), M. BOURGUINAT Pascal (suppléant), M. CAU-MIL Thierry, Mme CHAUVIN Nathalie (suppléante), Mme DESBARATS SALLES Séverine, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme GARCIA Sarah, M. JEGOU Anthony, Mme KADENBACH Magali (suppléante sans voix délibérative), M. LEPELTIER Gilles, M. LESCOLLE Grégory, Mme LESPOURCI Mélanie, Mme LONG Sandrine (suppléante), Mme LORENZETTO MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine (avec pouvoir de Mme LOPEZ), Mme MARQUIS Karelle, M. MONSÉGU Michel, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, M. POUBLAN Pierre (Maire sans voix deliberative), Mme TANAY Yohanna, Mme UCHAN Samantha.

Etaient excusés :
Mme CLABERES Danièle (suppléée par M. BOURGUINAT), M. COUET-LANNES Patrick (pouvoir donné), M. LECHON Sébastien (suppléé par Mme CHAUVIN), Mme LOPEZ Inès (pouvoir donné), Mme RODRIGUES Catherine (suppléée par Mme LONG), Mme SECHET (suppléée par M. BERNADET).

Secrétaire de séance : M. JEGOU Anthony

N°2026 A003 : ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

La Présidente expose que la création du nombre de postes de membres du bureau relève de la compétence du Comité syndical.

Sur proposition de la Présidente et après en avoir largement délibéré, le Comité syndical décide d'arrêter le nombre des membres du Bureau à 7 avec la composition suivante : la Présidente, les trois vice-présidents et trois délégués.

Le Comité syndical, ouï l'exposé de la Présidente et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de fixer le nombre des membres du Bureau à 7,

DÉCIDE donc de créer 3 postes de membre du bureau (en dehors de la Présidente et des trois Vice-Présidents) et de procéder à leur élection.

L'Assemblée ouï l'exposé de la Présidente et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à l'élection des trois membres du bureau.

Elle rappelle que les membres du bureau sont élus dans les mêmes conditions que pour les vice-présidents. Ainsi, si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Election du *1er* membre du bureau :

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 22
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 064-200064160-20260416-2026_A003-DE

Majorité absolue : 12
Ont obtenu :
– Mme DUFRECHE Marie-Hélène : 22 voix (vingt-deux voix)

Mme DUFRECHE Marie-Hélène ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 1er membre du bureau.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

- **Election du 2ème membre du bureau :**

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 22
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12
Ont obtenu :
– Mme TANAY Yohanna : 22 voix (vingt-deux voix)

Mme TANAY Yohanna ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2ème membre du bureau.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

- **Election du 3ème membre du bureau :**

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 22
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12
Ont obtenu :
– Mme RODRIGUEZ Catherine : 22 voix (vingt-deux voix)

Mme RODRIGUEZ Catherine ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 3ème membre du bureau.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente
Mme MAILLOT Marie-Christine

